
NOTAIRES DU GRAND PARIS : s'engager comme acteurs de l'attractivité du territoire du Grand Paris

Publié le 04/12/2018



Avec les Notaires du Grand Paris, les notaires de Paris et toute son agglomération (75, 93, 94, 92, 78, 91, 77...) se mobilisent pour être un acteur majeur de l'attractivité économique, sociétale et environnementale d'un territoire du Grand Paris en plein développement. Les Notaires du Grand Paris représentent 2.500 professionnels et 9.300 collaborateurs répartis dans 800 offices notariaux et 2 milliards de chiffres d'affaires.

Avec les Notaires du Grand Paris, les notaires de Paris et toute son agglomération (75, 93, 94, 92, 78, 91, 77...) se mobilisent pour être un acteur majeur de l'attractivité économique, sociétale et environnementale d'un territoire du Grand Paris en plein développement. Les Notaires du Grand Paris représentent 2.500 professionnels et 9.300 collaborateurs répartis dans 800 offices notariaux et 2 milliards de chiffres d'affaires.

Notaires du Grand Paris : quel rôle ?

La volonté du notariat régional de participer au développement du Grand Paris et d'y prendre part de façon volontariste est symbolisée par une signature nouvelle, porteuse d'identité : « Notaires du Grand Paris », qui transcende sans s'y substituer les différentes instances notariales de la Région Ile-de-France.

Les Notaires du Grand Paris veulent apporter leur contribution c'est-à-dire la sécurité et l'efficacité juridiques, - et donc la confiance - indispensable à ce développement.

Notaires du Grand Paris : quelle démarche ?

Délégataires de la puissance publique, dépositaires de la confiance de l'Etat, les Notaires du Grand Paris assureront un service public de sécurité, de transparence, de fluidité - et donc de confiance - qui est un atout pour le territoire.

La qualité d'entrepreneur des notaires, leur fonction de profession libérale avec ses responsabilités et ses contraintes les oblige à centrer leurs actions sur le client et sa satisfaction.

La répartition des études notariales sur tout le territoire francilien, leur proximité, la connaissance de leurs clients et de leurs habitudes ou leurs besoins, et les compétences des notaires leur permettent d'apporter des solutions adaptées, de donner des conseils personnalisés pour améliorer et simplifier

la vie de leurs clients, en les accompagnant et en les servant toujours mieux.

Notaires du Grand Paris : quels engagements ?

Les notaires du territoire, unis par la marque « Notaires du Grand Paris » s'engagent pour le développement et l'attractivité de leur territoire du Grand Paris et cet engagement prend plusieurs formes :

- **Un engagement de présence** : Partenariats et mécénat, démarche environnementale, présence à des salons et manifestations (membre d'Acteurs du Grand Paris, salons, Transfair avec la CCI, évènement programmé en 2019 sur l'attractivité du Grand Paris, ...)
- **Un engagement de service harmonisé** - Harmoniser les pratiques et se coordonner entre notaires du territoire pour mieux servir les clients, qui sont ceux du territoire, mutualiser les efforts pour la transformation effective de la profession (la plume unique, formation avec HEC Paris, CII, simplification des procédures...) ; signature d'une Charte de confraternité entre notaires.
- **Un engagement d'innovation** - Adapter les offices de la Région pour délivrer toujours mieux au quotidien à nos clients, à l'heure du digital, un service public de sécurité juridique, de transparence, de confiance et de conseil qui oblige les notaires et les études notariales, ainsi que pour mettre en œuvre une démarche active d'accès au droit.